# LA RESTAURATION SARDE DANS LA « FRANCE RUSTIQUE » : SAINT-MARTIN D'ENTRAUNES DE 1814 À 1860

**Denis ANDREIS**

C'est le 5 septembre 1814 que se clôt officiellement à Saint-Martin d'Entraunes une parenthèse française de vingt-deux années. Ce jour-là, en exécution d'ordres de l'intendant du comté de Nice reçus la veille, se réunit le Conseil ordinaire du lieu formé d'un syndic, quatre conseillers et un secrétaire qui, tous, prêtent « sur les Saints Évangiles » le serment de remplir fidèlement leurs charges selon les principes des règlements de 1775. Le cours d'une histoire séculaire, brutalement interrompu fin 1792, paraissait retrouvé…

Pour évoquer la période de la Restauration sarde dans la localité, nous avons procédé uniquement à partir de sources locales : les archives communales[1] et les documents d'origine ecclésiastique[2]. Leur examen a montré que les quelques décennies de retour sous la monarchie traditionnelle correspondent à une période charnière de la vie de cette petite communauté, période qui n'a donc pas été simple rétablissement d'un ordre ancien. En effet, au-delà du maintien des caractères spécifiques de Saint-Martin et du val d'Entraunes, au-delà même du contrôle accru des autorités sur la vie communale, apparaissent de nouvelles questions, porteuses d'avenir, qui modifient les habitudes et font évoluer les mentalités.

Les permanences sont les premiers traits dominants, ceux par lesquels l'époque de la Restauration renoue avec celle de l'Ancien Régime.

Saint-Martin d'Entraunes se situe au cœur de la haute vallée du Var, à une centaine de kilomètres de Nice, distance que « l'on peut parcourir facilement en deux jours dans la belle saison et en deux jours et demi pendant l'hiver » précise une délibération de 1839[3].

Une autre, en 1845, évoque la dispersion de l'habitat sur les quelques quatre mille hectares du terroir : « une dizaine de hameaux distants du chef-lieu qui d'un quart, qui d'une demie, qui d'une heure »[4]. Les altitudes s'étagent entre 1 000 et 2 700 mètres, le village principal étant sis en fond de vallée à la cote 1050.

C'est dire qu'il s'agit d'un milieu montagneux, isolé l'hiver « à cause de la grande quantité de neige… six à sept pieds de neige au moins qui ne fond, dans les années communes, que du 25 mai au 15 juin »[5], exposé aux risques des accidents climatiques en été tels les orages de grêle comme ceux qui, en août 1819, dévastent les écarts d'altitude de la rive gauche[6] ou encore la foudre qui, en juillet 1850, provoque l'incendie du hameau de Prapelet[7]. Les principaux dégâts naturels sont cependant occasionnés par le Var qui traverse le territoire et qui, en aval du chef-lieu, endommage régulièrement le pont dit « de Berton » qui permet le passage du principal chemin communal. L'on a des exemples, tout au long de la période, du casse-tête posé par l'entretien de cet ouvrage qui dut même être reconstruit à deux reprises, suite aux crues dévastatrices de juillet 1834[8] et novembre 1842[9].

En matière de population, la Restauration correspond à un sommet démographique avec une pointe de 709 habitants au recensement de 1838[10]. La qualité des dénombrements sardes n'est plus à démontrer[11] mais comme ils tiennent compte de quelques « absents », les totaux doivent être légèrement minorés, ici d'une vingtaine d'unités. Une petite déperdition paraît ensuite se produire que les administrateurs peignent de couleurs apocalyptiques, parlant

---

[1] Archives départementales des Alpes-Maritimes, E dépôt 58 (désormais ADAM, E 58).
[2] Archives historiques du diocèse de Nice (désormais Arch. hist. diocèse Nice).
[3] ADAM, E 58, 1 D 4.
[4] ADAM, E 58, 1 D 4.
[5] ADAM, E 58, 1 D 3, 23 janvier 1823.
[6] ADAM, E 58, 1 D 2.
[7] ADAM, E 58, 1 D 5.
[8] ADAM, E 58, 4 O 3.
[9] ADAM, E 58, 1 D 4.
[10] ADAM, E 58, 1 F 1.
[11] J. Devun, « Les dénombrements de la population et les communautés du Comté de Nice », In : *Actes du 90è Congrès national des Sociétés Savantes,* Paris, 1966, t. I, p. 277-303.

du départ de « deux cents personnes allant chercher en France leur subsistance » en 1851[12] , déplorant « l'émigration incessante » en 1853[13]. Formules très excessives destinées à attendrir les autorités de tutelle ! En réalité la perte fut beaucoup moins lourde : les recensements de 1848 et 1858 donnent, après soustraction des départs définitifs, 610 à 620 âmes, chiffres que confirme l'enquête française de 1861 avec 623 habitants[14]. Cette collectivité de 600 à 700 individus représente une densité un peu supérieure à 15, résultat élevé compte tenu des conditions naturelles mais qui reste dans la norme des observations de Raoul Blanchard concernant la montagne du comté de Nice[15]. La population est répartie sur l'ensemble du terroir puisque le village lui-même, avec environ deux cents habitants, s'inscrit pour moins du tiers du total et qu'il faut souligner l'importance du hameau de Sussis dont les belles campagnes, à plus de 1 300 mètres d'altitude, rassemblent une bonne centaine de paroissiens.

La communauté constitue une micro-société comme il est de tradition en Provence[16]. Elle possède ses notables, ici la famille Payany, dynastie de notaires qui remonte au moins au XVIe siècle : principaux propriétaires terriens, inamovibles secrétaires communaux, gardiens de la mémoire du groupe (archives et cadastre), les Payany font figure de seigneurs de village et c'est dans leur maison que se réunissent les conseils[17]. Au plan professionnel, une centaine d'habitants déclarent des métiers non agricoles en 1838. L'artisanat est représenté par les petites spécialités de la construction du fer, du bois, du cuir et surtout, du textile. Outre le prêtre, le notaire et un « architecte », les services englobent une dizaine de commerçants et une cinquantaine de domestiques et servantes. Toutes ces activités, de faible envergure, sont concentrées au village et dans les écarts proches. Mais l'immense majorité de la population vit évidemment de l'élevage avec une vingtaine de bergers recensés et de la culture. Le rapport du travail de la terre apparaît bien médiocre comme en font foi le fonctionnement ininterrompu entre 1813 et 1866 d'un mont de Piété destiné à faire l'avance de la semence aux pauvres[18] ou encore l'émigration périodique hivernale vers la Provence, estimée à une quarantaine de personnes en 1853, et, bien sûr, une alimentation de type autarcique, « pain, soupe et laitages… avec usage de viande de brebis, cochon frais et salé et d'œufs » est-il précisé, toujours en 1853[19]. Se présentant donc comme « une cellule élémentaire à forte base paysanne[20]. La communauté n'offre rien de bien original.

Situé depuis 1388 en position frontière au Nord-Ouest du comté, isolé par le relief et par le froid en hiver, le val d'Entraunes était mal relié avec le moyen pays niçois, a fortiori avec Nice, et communiquait plus aisément avec les bourgades provençales voisines : Barcelonnette au nord, Colmars à l'ouest et, surtout, Guillaumes vers l'aval, incontournable débouché de la région mais que la France ne céda à la Sardaigne qu'en 1760[21]. D'où la persistance de l'emploi du français dans les actes privés comme dans les actes publics à côté d'une utilisation fort occasionnelle de l'italien[22]. La tolérance de la monarchie sarde sous

---

[12] ADAM, E 58, 1 D 5.
[13] ADAM, E 58, 3 G 2.
[14] ADAM, E 58, 1 F 1.
[15] R. Blanchard, *Le Comté de Nice*, Paris, 1960, p. 44.
[16] M. Agulhon, « La notion de village en Basse Provence », in :*Actes du 90e congrès national des Sociétés savantes*, Paris, 1966, t. I, p. 277-303.
[17] D. Andreis, « Les notables au village : la famille Payany de Saint-Martin d'Entraunes » in : *Nice-Historique*, 1984, 1985.
[18] ADAM, E 58, 4 Q 1, 2.
[19] ADAM, E 58, 5 F 1.
[20] H. Costamagna, « *Recherches sur les institutions communales dans le comté de Nice au XVIIIe siècle* » « Thèse de doctorat de IIIe cycle, Nice 1971, p. 61.
[21] D. Andreis, « *Le traité franco-sarde de 1760, Origines et conséquences* », mémoire de maîtrise, Nice, 1971.
[22] D. large, « *La situation linguistique dans le comté de Nice avant le rattachement à la France* », *Recherches Régionales*, 1996, n° 3, p. 225-239.

l'Ancien Régime est à relever puisqu'un texte officiel de 1741 autorisait cet usage [23]. De là venait l'appellation de « France rustique » donnée à la haute vallée du Var. Cette tolérance reprend sous la Restauration. Voici un passage d'une lettre de l'intendant de Police du comté au syndic de Saint-Martin en mars 1818 : « Vous pouvez continuer votre correspondance avec moi en français, vous assurant que mes réponses seront de même. Mes circulaires parce que adressées à tous les syndics de la comtée parviendront cependant écrites en langue italienne, vous pouvez pourtant y répondre en français »[24]. De même, c'est en cette langue que les curés écrivent à l'évêque de Nice et, plus encore, c'est ainsi que furent imprimés, à partir de 1838, la plupart des registres paroissiaux tenant lieu d'état civil[25].

Le problème est de savoir si cette francophonie a pu engendrer des sentiments francophiles. Dans les archives consultées, les déclarations d'attachement à la Maison de Savoie sont rares et de pure convention : « 1814, époque de l'heureux retour de notre légitime souverain », peut-on lire, par exemple, dans une délibération de 1838[26]. Inversement les allusions à la période révolutionnaire et impériale sont assez neutres, évoquant « le gouvernement français » ou « le régime précédent ». De plus l'enseignement se fait en français et, quand les administrateurs de 1848 décident d'être mieux informés sur la politique de l' « auguste souverain » de Piémont-Sardaigne, ils abonnent la communauté à la *Gazette de Nice* « qui se trouve imprimée en français qui est la seule langue que tout le public entend[27]. Il y avait tout de même quelque paradoxe…

Autre élément majeur qui ressort de cette micro-histoire, la volonté de contrôle de la monarchie restaurée qui a renoué l'alliance du trône et de l'autel.

L'encadrement religieux est omniprésent. Les administrateurs communaux prêtent serment sur les Écritures mais c'est aussi le cas des simples employés tel le garde-champêtre de 1849 : « s'étant mis à genoux, tête nue, tenant la main droite sur les Évangiles »[28]. Inclus dans le diocèse de Nice, Saint-Martin reçoit deux visites pastorales de monseigneur Galvano en 1838 et 1847 ; l'évêque se déclare satisfait de la construction d'un nouveau presbytère au début des années 1830 et remercie pour leur accueil les autorités et la population[29]. Le terroir compte une douzaine de chapelles et deux églises, la succursale de Sussis et la paroissiale où, succédant à une longue suite d'autochtones, furent longtemps en poste deux prêtres tout à fait caractéristiques de cette période : les curés Joseph Maurel, originaire de la région de Grasse (1831-1846) et Pierre Belleudy, venu de Péone (1847-1876). L'un et l'autre, le second plus insidieusement, correspondent en effet parfaitement aux ecclésiastiques de la Restauration décrits par M. Agulhon : « intransigeants, puritains, grondeurs… ils traquent l'impiété et le vice »[30]. Ainsi voit-on Maurel, dans ses réponses à l'enquête épiscopale de 1843, s'ériger en censeur sévère, garant de l'ordre moral : il fulmine contre les trois auberges du lieu, sources d' « intempérance » et « principale cause de tous les désordres » et propose leur surveillance par les carabiniers ! il prend position dans la querelle sur l'école en souhaitant sa création parce que « les élèves… réunis autant que possible dans le chef-lieu seraient surveillés par le curé »[31]. Mais c'est avant tout avec la famille notable du lieu, celle des Payany, que les rapports de Maurel furent orageux… Il est vrai qu'il s'agissait des détenteurs des anciens biens d'Église acquis en assignats sous la Révolution ! Avec le fils d'abord, Aimable, qui, en

[23] Copie dans ADAM, E 58, A 1.
[24] ADAM, E 58, A 1.
[25] Arch. hist. diocèse Nice.
[26] ADAM, E 58, 1 D 4.
[27] ADAM, E 58, 1 D 5.
[28] ADAM, E 58, 2 K 2.
[29] Arch. hist. diocèse Nice, 3 F 5.
[30] M. Agulhon, *Histoire de la France rurale*, Paris, 1976, t. III, p. 144.
[31] Arch. hist. diocèse Nice, 4 F 12.

1839, fait un enfant naturel à une jeune veuve. Avec le père ensuite, l'avocat Jean Baptiste, qui, en 1843, alors qu'il approche la soixantaine, affiche une liaison avec sa domestique qui n'a pas trente ans… Et encore avec l'oncle Michelange, frère du précédent, qui, revenu passer sa retraite au village natal, y étale une parfaite indifférence religieuse : « non content de ne jamais paraître à l'église les jours de fêtes et du dimanche, il promène tranquillement sur la place publique ou avec son frère ou avec son neveu » (…)[32]. Derrière les anecdotes pittoresques, il faut retenir l'opposition déterminée du clergé aux notables. Elle a certainement pesé dans leur chute.

Dans ce domaine administratif, la Restauration ne fait que reprendre la politique de l'Ancien Régime, symbolisée par la réforme de 1775[33], qui sous des formes différentes, s'était poursuivie pendant la période napoléonienne[34]. Il s'agissait de faire assurer la gestion de la communauté par un groupe restreint d'administrateurs choisis parmi les notables locaux. Dès 1818 apparaissent pour les questions importantes des formules de conseils élargis aux plus imposés puis de double conseil[35]. À la fin de la période, les lois de 1848 et 1859 introduisent certes l'élection des conseillers au suffrage censitaire mais sans que le système soit vraiment remis en cause puisque le syndic et son adjoint demeuraient désignés par l'intendance et devaient même, à l'occasion de certains votes, « se conformer aux vœux du gouvernement »[36]. Les administrateurs étant nommés sur des critères fisco-financiers le choix, à l'échelle d'une petite communauté, s'avère très vite limité. Et ce sont les mêmes familles, les mêmes personnes qui sont sans cesse reconduites, indépendamment des changements de régime. Ainsi, le conseil de 1814 était composé d'hommes qui, tous sans exception, avaient exercé des responsabilités dans les municipalités du Premier Empire. Plus tard, en 1860, c'est l'ultime syndic sarde, Césaire Ollivier, qui devint le maire du Second Empire… Mais, à Saint-Martin la période de la Restauration vit l'écroulement de la maison notable traditionnelle puisqu'en 1847 le notaire Jean Baptiste Payany, convainc de malversations fiscales, est contraint par l'intendance à la démission de ses fonctions de secrétaire communal…. commence alors une errance d'une quinzaine d'années tant pour la réunion des conseils que pour la conservation des archives !

La centralisation s'appesantit beaucoup dans les années 1840. Le concours financier de la commune devient de plus en plus sollicité pour des travaux divers, parfois lointains : réparations à la cathédrale de Nice, établissement d'un asile pour les enfants abandonnés et d'un refuge de mendicité en 1849-1850[37], création d'un local pour les archives d'insinuation à Guillaumes en 1853[38], participation surtout à d'importants chantiers de communication sur lesquels nous reviendrons. Le conseil tente en général de s'opposer à toutes ces demandes, inférant de la pauvreté de Saint-Martin, des « déguerpissements » -argument peu recevable- provoqués par l'augmentation des impôts, se permettant à l'occasion des critiques techniques sur les projets et devis présentés… Mais la plupart de ces charges dites « extraordinaires » durent être inscrites aux budgets qui, à la fin de la période, sont de plus en plus déficitaires[39].

La base de l'économie est agro-pastorale. Les contributions foncières, surclassant les autres impositions, constituent de très loin l'essentiel des revenus communaux. Elles se montrent à 2 000 livres annuelles environ jusqu'en 1840 puis s'alourdissent et dépassent les

---

[32] Arch. hist. diocèse Nice, 2 D 218.
[33] E. Hildesheimer, « Communautés d'habitants et tutelle administrative sous l'Ancien Régime », in : *Actes du 90e Congrès national des Sociétés savantes*, Paris, 1966, t. I, p. 187-216.
[34] D. Andreis, « Les changements au village ? Saint-Martin d'Entraunes 1792-1860 », in : *Nice au XIXe siècle : mutations institutionnelles.*
[35] ADAM, E 58, 1 D 2.
[36] ADAM, E 58, 1 D 6.
[37] ADAM, E 58, 1 D 5.
[38] ADAM, E 58, 1 D 6.
[39] ADAM, E 58, 1 L 1, 2.

3 000 livres dans la décennie 1850, augmentation en rapport avec la détérioration budgétaire que nous venons d'évoquer[40]. L'administration va se préoccuper d'encadrer ces activités en multipliant les enquêtes et les demandes de renseignements[41]. Symbole de ces interventions, la présence de l'inspecteur général des Bois et Forêts, le baron Durante, à la séance du Conseil du 29 août 1828[42]. Il y présente un rapport dans lequel il affirme sa volonté de lutter contre les excès de la déforestation. Débute alors une longue suite de désaccords entre les représentants de la communauté et les services d'intendance. Les premiers concernent les terres que les autorités souhaitaient mettre en « bandite » ou en « deffens », c'est-à-dire interdites au pacage comme à l'exploitation forestière. Or, tant les particuliers qui font de nombreuses demandes de bois, notamment pour les toitures en bardeaux de mélèze[43], que la communauté qui tire quelque profit de la vente de coupes à des négociants niçois auxquels elle accorde ensuite des autorisations de flottage sur le Var[44], sont opposés à ces restrictions. Et, à partir des années 1830, plusieurs pétitions et de nombreuses délibérations repoussent ou atténuent les directives de l'intendance[45]. Mêmes forces d'inertie en ce qui concerne l'élevage caprin qui cause de très importants dégâts aux jeunes pousses. La question, déjà débattue sous l'Ancien Régime[46], resurgit en 1823[47] puis en 1828 avec Durante qui aurait désiré réduire à l'unité l'élevage individuel des chèvres et le limiter dans les troupeaux ovins à une bête pour cent brebis, soit ramener leur nombre à une centaine pour la communauté qui en comptait alors environ le double[48]. En 1832, le Conseil propose de porter l'autorisation à 150 têtes[49], en 1839, une cinquantaine d'habitants rédigent une pétition de protestation[50]… Et, en pratique, il semble bien que rien n'y fit puisque les registres des taxes sur le bétail indiquent que le nombre de chèvres, bien qu'elles soient souvent surimposées, est resté compris entre 200 et 250, pour 2 500 ovins, jusqu'aux années 1850. Seul le dernier lustre de notre période paraît correspondre à une légère baisse (20 %) dans les deux élevages[51].

Mais la Restauration sarde à Saint-Martin d'Entraunes n'est pas que résurgences, elle voit aussi le développement d'activités et de problèmes nouveaux.

Le passage de l'artisanat traditionnel des draps de laine dans le val d'Entraunes tel que le rapporte Fodéré sous le Consulat[52] à une activité de plus grande ampleur est dû à François Ollivier. Issu, en 1786, d'une famille d'aisance médiocre, cet ancien soldat d'empire se marie en 1813 à Beauvezer dans la haute vallée du Verdon, elle-même gagnée par la « fièvre textile »[53]. Y prit-il modèle ? En tout cas, revenu à Saint-Martin, il installe dans son hameau natal des Clots, sur les bords du Var, une filature et des foulons[54]. L'entreprise prit rapidement du volume ainsi qu'en témoigne une longue citation louangeuse de Durante qui souhaite que l'exemple fasse école et note que l' « estimable fabricant » apporte du travail à

[40] ADAM, E 58, 1 G 14.
[41] ADAM, E 58, 1 D 3, 1 D 4, 5 F 1.
[42] ADAM, E 58, 1 D 3.
[43] ADAM, E 58, 1 D 5, 2 N 1, 2.
[44] ADAM, E 58, 1 D 4.
[45] ADAM, E 58, 1 D 3, 8, 2 N 1.
[46] ADAM, E 58, BB 4, 18 mars 1757.
[47] ADAM, E 58, 1 D 3.
[48] ADAM, E 58, 1 D 3.
[49] ADAM, E 58, 1 D 3.
[50] ADAM, E 58, 1 I 10.
[51] ADAM, E 58, 2 L 4, 5.
[52] E. Fodéré, *Voyage aux Alpes-Maritimes*, Paris, 1821, p. 390.393.
[53] M. Mistral, « *L'industrie drapière dans la vallée du Verdon* », Thèse de doctorat d'État en sciences économiques, Nice, 1951.
[54] ADAM, E 58, 11 O 2.

« un nombre considérable d'ouvriers des deux sexes »[55]. De fait les Ollivier s'enrichissent, devenant à la fin des années 1850 les principaux contribuables saint-martinois[56].

La reconnaissance officielle a très vite accompagné cette rapide ascension sociale puisque François Ollivier apparaît comme conseiller dès 1819, comme baile (le dernier) à partir de 1822 et est nommé deux fois syndic en 1846 et 1852 ; en 1858, c'est à son fils Césaire qu'échoit ce poste[57]. L'homme est orgueilleux (suffisance de nouveau riche) ? puisqu'il se sent dès 1836 assez d'assurance pour demander au conseil de fabriquer son propre banc dans l'église, honneur réservé jusque-là aux seuls Payany[58]. Autoritaire aussi : il fait préciser en 1853 que le syndic a le droit d'ordonner des travaux d'urgence et proposer des amendes pour ceux qui chercheraient à s'y soustraire[59]. C'est dire qu'il n'eut pas que des amis notamment parmi les autres notables ! En 1856 ses adversaires l'accusèrent même d'avoir géré la commune au mieux … de ses intérêts privés en obtenant du Conseil précédent la mise en bandite d'un important quartier contigu à ses propriétés[60]. Cependant, au niveau du village, les retombées des activités textiles sont sans conteste positives. Profitant du déclin d'Entraunes victime d'inondations catastrophiques en 1843[61], la communauté s'affirme avec fierté en 1854 « la deuxième du mandement, plus par son industrie et son commerce que par sa population » [62]. Ses deux foires annuelles attirent plus de deux cents personnes et les principales productions locales y sont les « cuirs, indiennes, tissus et étoffes du pays » estimés à 20 000 livres en 1853[63]. Le Conseil est conscient des effets bénéfiques de la filature des Clots sur l'économie locale et on le voit, au milieu des années 1850, proposer un assouplissement des règlements douaniers concernant les étoffes afin d'en développer plus encore l'industrie[64] et, soucieux de ne pas porter « atteinte à la fabrique de draps installée dans cette commune », demander un prolongement des projets routiers jusqu'à Entraunes[65]. Ce qui nous amène à un autre domaine de novation.

Le village, comme la plupart des autres localités du comté, souffre d'un profond isolement[66], une délibération de 1853 évoque ainsi « un pays alpestre et abandonné jusqu'à présent »[67]. La communauté est cependant sollicitée pour le versement d'une quote-part concernant l'entretien du chemin du Haut-Var, c'est-à-dire pour des travaux de réparation aux ponts de Guillaumes (1823, 1838, 1842) et de Puget-Théniers (1839)[68]. Elle met en général beaucoup de mauvaise volonté à s'exécuter, refusant d'abord puis discutant les devis, excipant de ses propres frais pour le pont dit « de Berton », désirant que la province le prenne en charge… Et, bien qu'il ne s'agisse que de médiocres dépenses, les retards dans les paiements finissent par provoquer un rappel à l'ordre du receveur de Puget-Théniers[69].

Les réticences s'affirment donc bien davantage lorsque, à partir des années 1840, s'ébauchent dans le moyen pays d'importants travaux routiers qui pèsent plus lourdement sur les finances communales. Le Conseil s'oppose d'abord, en 1839, au versement de 2 200 livres de participation à la route de la Tinée prétextant que, pour gagner Nice les habitants de la

---

[55] L. Durante, *Chorographie du comté de Nice*, Turin, 1847, p. 458-459.
[56] ADAM, E 58, 1 K 2.
[57] ADAM, E 58, 1 D 2, 7.
[58] Arch. hist. diocèse Nice.
[59] ADAM, E 58, 1 D 5
[60] ADAM, E 58, 1 D 5, 1 D 7, 1 I 10.
[61] R. Liautaud, *Entraunes : la France rustique*, Nice, 1982, p. 142-143.
[62] ADAM, E 58, 1 D 6
[63] ADAM, E 3 G 2.
[64] ADAM, E 58, 1 D 6, 13 avril 1854
[65] ADAM, E 58, 1 D 6, 14 octobre 1853
[66] P. Gonnet, *Histoire de Nice et du pays niçois*, Privat, 1976, p. 247
[67] ADAM, E 58, 1 D 6, 14 octobre 1853.
[68] ADAM, E 58, 1 D 3, 4.
[69] ADAM, E 58, B 2.

France rustique voyageaient par l'Estéron[70], mais la dépense fut imposée. Quelques années après, en 1851, c'est la construction d'un pont en fer sur le Var, le pont Charles-Albert, qui pose problème puisque, malgré une acceptation de principe en 1846 les administrateurs saint-martinois refusent d'adhérer finalement au montage financier qui prévoit près de 4 000 livres de quote-part et décident d'aller en justice[71]. Nouvelle bataille perdue puisqu'une délibération de 1856 mentionne les « sommes immenses pour le pont suspendu » et déplore de n'en retirer « aucun avantage »[72]. Seuls les chantiers envisagés le long du fleuve, dont l'avantage est mieux perçu, sont accueillis favorablement, malgré les réserves habituelles quant à la participation financière de Saint-Martin toujours estimée excessive. C'est le cas en 1850 de la route jusqu'à Malaussène dont le projet est cependant jugé « imparfait »[73], et, surtout, en 1856, de la route du Haut Var à la condition qu'elle aille jusqu'à Entraunes « puisque c'est précisément de cette commune jusqu'à Guillaumes que le chemin pendant l'hiver devient impraticable et qu'en conséquence la route carrossable jusqu'au chef-lieu du mandement serait inutile pour nous »[74]. Mais, on le sait, le bilan routier de la Restauration fut fort médiocre et, en 1860, la situation d'enclavement demeurait prédominante[75].

L'école est une question qui a passionné les Saint-Martinois du premier XIXe siècle ainsi qu'en témoignent plusieurs pétitions et de violents désaccords au sein du Conseil révélateurs des lignes de fracture de la communauté. Les années 1815 et suivantes virent le maintien d'un système remontant au XVIIIe siècle et qui s'était poursuivi sous le régime français, à savoir l'existence d'une classe au chef-lieu confiée à un maestro, souvent un prêtre avant la Révolution. Mais en 1823, faute de crédits portés au budget, cette école disparut[76]. Les représentants des hameaux d'altitude, alors en majorité au Conseil, faisaient valoir l'impossibilité pour leurs enfants de bénéficier de ses services[77]. Malgré plusieurs pétitions des chefs de famille du village stigmatisant l'ingratitude des conseillers envers « l'école où ils ont appris à signer » et dénonçant dans les écarts avec quelque exagération si l'on en croit le pourtant sourcilleux curé Maurel[78] le fonctionnement de classes privées tenues par des maîtres sans qualification, « simples paysans grossiers un peu plus instruits que ceux de l'ordinaire […] qui font les écoles clandestinement pour un morceau de pain […] aux garçons et aux filles en même temps et dans les écuries[79], l'école du village demeura fermée de longues années…

Pour sa réouverture, il faut attendre la fin 1846 à la suite de nouvelles pétitions et, surtout, des instructions royales sur l'enseignement élémentaire[80]. Mais de nouveaux problèmes se posent aussitôt à propos du choix de l'enseignant. Si l'Intendance souhaite pour lui un traitement conséquent[81], le Conseil s'y refuse comme il refuse la mise en place d'une classe de filles. Seule l'année 1853-1854 est dans la norme avec la nomination d'un certain Jean Baptiste Levisi, « maître de 1e et 2e école élémentaire française » payé 500 livres mais, « la plupart des pères de famille étant très mécontents de la manière d'enseignement … tellement qu'ils ont retiré de l'école quelques enfants », il n'est ensuite pas reconduit[82]. Ce

[70] ADAM, E 58, 1 D 4.
[71] ADAM, E 58, 1 D 5.
[72] ADAM, E 58, 1 D 6.
[73] ADAM, E 58, 1 D 5.
[74] ADAM, E 58, 1 D 6.
[75] E. Hildesheimer, *Visages des Alpes-Maritimes*, Serre, 1979, p. 26
[76] ADAM, E 58, 1 L 1.
[77] ADAM, E 58, 1 D 3.
[78] Arch. hist. diocèse Nic,e 4 F12.
[79] ADAM, E 58, 1 R 1.
[80] ADAM, E 58, 1 D 4.
[81] ADAM, E 58, 1 D 5.
[82] ADAM, E 58, 1 D 6.

sont sans doute de simples arguties, les autres instituteurs le curé Belleudy puis le secrétaire communal Antoine Ollivier étant choisis sur place et payés moitié moins.

Cependant, « pour la somme de 200 livres on ne peut trouver un instituteur pour toute l'année scolaire » reconnaît le Conseil[83] et cette année est bien des plus brèves puisqu'à l'exception de celle où enseigna Levisi qui dura au moins théoriquement huit mois (du début novembre à la fin juin), la « course scolastique » comme il est joliment dit en 1846 ne commence pas avant décembre, janvier même en 1855 et 1856, et se termine le plus souvent fin avril « où l'école devient déserte » affirment les administrateurs, parce que les enfants sont « occupés à la garde des troupeaux » renchérit l'abbé Maurel[84] qui, lui, déplore évidemment l'absentéisme aux leçons de catéchisme ! Si l'on ajoute le dénuement des locaux et du matériel souligné par un rapport d'inspection de 1848[85], on conviendra que le bilan scolaire est plutôt maigre et la situation encore précaire au moment du rattachement.

Finalement les décennies de la restauration sarde se présentent bien comme une période intermédiaire de l'histoire du village. Elle est accueillie sans déplaisir en 1814 parce qu'elle signifie le retour à la paix. Ensuite, à y regarder de près, elle se subdivise en deux moments : jusqu'aux années 1840, le rétablissement de la monarchie traditionnelle paraît assez bien supporté parce qu'il respecte le caractère profond du pays, pensons à la reconnaissance de sa francophonie ; à partir de celles-ci, avec le poids croissant de la centralisation et des dépenses et ce alors que Saint-Martin ne profite pas de ces charges alourdies, la situation évolue rapidement et c'est sans état d'âme que, les 14 et 15 avril 1860, 148 votants sur 168 inscrits se prononcent unanimement pour le rattachement[86].

Le nouveau régime débute symboliquement sous de nouveaux auspices. Au niveau des notables d'abord avec une spectaculaire passation de pouvoirs entre Payany et Ollivier. L'été 1860 voit la déconfiture finale des premiers avec la vente aux enchères de leurs biens, le tout nouveau maire, Césaire Ollivier, s'assure alors à la chandelle quelques-une des plus belles propriétés[87]… Et, en avril 1861, quand Aimable Payani doit, d'une manière assez humiliante renoncer au banc dont les siens avaient toujours bénéficié dans l'église paroissiale, c'est son père, le vieux François Ollivier qui obtient, à nouveau aux enchères, la location du siège[88] ! Autre symbole : la création d'une mairie-école, question pendante depuis la destitution de Jean-Baptiste Payany en 1847 et finalement résolue en 1862-1863 par l'achat et l'aménagement d'une vieille maison sise au centre de la place publique[89].

Saint-Martin d'Entraunes, au début des années 1860, connaît un apparent apogée et aborde avec une certaine assurance, sur des bases rénovées, le régime français dont on attend le désenclavement perçu comme la condition de la prospérité économique. Mais il y avait là beaucoup de naïveté… Le désenclavement vint bien, provoquant l'exode, bientôt la rupture des sociétés traditionnelles : en 1906 la fabrique de draps des Clots ferme ses portes et en 1911 la déperdition démographique atteint déjà 25 % (477 habitants recensés). Évidemment, avec le nouveau siècle, le pire restait à venir…

---

[83] ADAM, E 58, 1 D 7, 23 novembre 1856.
[84] Arch. hist. diocèse Nice, 4 F 12.
[85] ADAM, E 58, 1 R 1.
[86] ADAM, E 58, 1 K 9.
[87] ADAM, 4 Q 922, 4 Q 926.
[88] Arch. hist. diocèse Nice.
[89] ADAM, E 58, 2 M 1.

Frontière franco-sarde

Comté de Nice

Limites du val d'Entraunes

Commune de Saint-Martin d'Entraunes

Localisation des chefs-lieux

Principaux sommets

Principaux cols : 1. Cayolle ( 2 327 m)
2. Champs (2 095 m)
3. Pal (2 208 m)